

Avis Public



AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 février 2015, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-285** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ».

L'objet de ce règlement est d'ajouter une disposition concernant l'implantation d'une zone de stationnement interdit sur le côté est de la partie de l'avenue Bloomfield comprise entre les avenues Laurier et Fairmount.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 19 février 2015

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

